



2026-008

DECISION RELATIVE AUX TARIFS DE LA GRANDE BOCANTE ORGANISEE LE 13 SEPTEMBRE 2026

Je soussignée Nathalie DEBAISIEUX, Maire de Laventie,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 02 Avril 2026, m'autorisant à fixer, dans la limite de 1 525€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

Considérant la décision de la Commune d'organiser une brocante au mois de septembre de chaque année.

DECIDE

Article 1 :	Les tarifs applicables pour un emplacement de 3 à 4 mètres sont fixés comme suit : <ul style="list-style-type: none">- 8 € : habitants de Laventie ;- 11 € : exposants extérieurs à Laventie ;- 16 € : professionnels et auto-entrepreneurs ;- Gratuité pour les associations et commerçants laventinois.
Article 2 :	La présente décision sera reprise au registre des délibérations du Conseil Municipal, fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE.

**Fait en Mairie de Laventie,
Le 26 Mai 2026**

**Nathalie Debaisieux,
Maire de Laventie.**

